

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CCAS DU 02 FÉVRIER 2022 A 18 H 30

Présidente de séance : Sandra REBEROL

Présents : Sandra REBEROL ; Halima BAHI ; André GONZALEZ ; Bachra BEJAOUI ; Martine CŒUR ; Mickaël JEANNOT ; Josette CHARAVEL ;

Procuration : Sylvie BARRIEU VIGNAL à Sandra REBEROL ;

Absents : Véronique JANIN ; Mélanie TRON ; Cyril PIZZUTO ;

Secrétaire de séance : Martine CŒUR

Madame la Présidente ouvre la séance à 18 h 35.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 17 DECEMBRE 2021

Approuvé à l'unanimité

COMPLEMENT D'INFORMATION BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE (INTITULE, PAIEMENT.....)

Sandra REBEROL a reçu la candidate qui s'est inscrite à ORNIKAR pour préparer le code puis elle s'inscrira pour les cours de conduite à l'auto-école en face de son lycée.
L'aide s'élève à 300€ dans ce cas de permis en ligne.
En échange, elle fera 30 heures au Centre de loisirs pendant les vacances de février.

PROPOSITION D'ADHESION A L'UNION NATIONALE DES CENTRES COMMUNAUX D' ACTIONS SOCIALES

Mme Sandra REBEROL informe la Commission Administrative que l'UNCCAS (Union nationale des centres communaux d'action sociale) est une association qui fédère les Centres communaux ou intercommunaux d'action sociale depuis 1926. Elle a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS/CIAS aux niveaux départemental, régional, national et européen. Elle apporte une réflexion, une démarche prospective et stratégique, mais aussi un outil technique et pratique d'envergure aux acteurs de terrain. Ainsi, l'UNCCAS :

- représente et soutient ses adhérents,
- anime le réseau et développe les échanges d'expériences
- favorise la constitution effective de CCAS/CIAS
- informe des évolutions législatives et de l'actualité de l'action sociale

Compte tenu de ces actions, Mme Sandra REBEROL propose à la Commission administrative d'adhérer à l'Union Nationale des Centres Communaux d'actions sociales.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE d'adhérer à l'Union Nationale des Centres Communaux d'actions sociales.

Le coût est de 51 € par an.

Voté à l'unanimité : 8 voix pour.

DEMANDE DE SUBVENTION AFM TELETHON

Mme Sandra REBEROL informe la Commission Administrative d'un courrier de l'AFM Téléthon sollicitant une subvention afin de les soutenir dans leurs actions contre les maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes.

La Commission Administrative après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas verser de subvention à l'AFM Téléthon.

Voté à l'unanimité : 8 voix contre.

Sandra REBEROL s'engage à faire une réponse afin d'expliquer le positionnement du CCAS, qui s'engage activement pendant le week-end prévu nationalement, si une relance de subvention devait se représenter.

DIVERS

Repas des anciens :

Il faut de préférence le maintenir en intérieur (dans la salle P. Garcia). La date ne sera pas avant mai (20/05 ?). Le point à mettre à l'ordre du jour du prochain CCAS.

Remerciements Téléthon :

Mickaël JEANNOT fait remonter le mécontentement des commerçants qui ont fait des dons et qui n'ont pas reçu de remerciements de la part du CCAS, ni sur facebook ni par courrier.

Prochaine commission administrative du CCAS le 9 mars 2022 à 18h30.

Séance levée à 19h10.

La Présidente de séance,


Sandra REBEROL

